



Droit des relations internationales entre la France et l'Algérie

Actualité législative publié le 03/02/2025, vu 99 fois, Auteur : [Yanis MOUHOU](#)

Les relations internationales entre la France et l'Algérie continuent d'évoluer dans un cadre juridique complexe, façonné par l'histoire coloniale,

Les relations internationales entre la France et l'Algérie sont marquées par un passé colonial complexe, un présent de coopération et de défis, ainsi qu'un avenir encore en construction. Le cadre juridique de ces relations s'est profondément modifié au fil des années, notamment depuis l'indépendance de l'Algérie en 1962. L'Algérie, anciennement colonie française, a acquis son indépendance après une guerre de libération sanglante, et les relations diplomatiques entre les deux pays ont été affectées par ce contexte historique.

Cet article examine le droit des relations internationales entre la France et l'Algérie en analysant les aspects juridiques essentiels qui structurent leur coopération et leurs différends, en mettant l'accent sur les traités bilatéraux, les enjeux de la souveraineté nationale et la résolution des conflits. Nous explorerons également l'influence de ces relations sur le cadre juridique international plus large, ainsi que les perspectives d'avenir.

I. Le cadre historique des relations franco-algériennes

1. La colonisation et ses conséquences juridiques

L'Algérie a été une colonie française de 1830 à 1962. Cette période a donné lieu à des rapports de domination qui se sont traduits par une imposition de l'ordre juridique français sur les territoires algériens. Les relations entre les deux pays étaient marquées par la domination de la France, le contrôle des terres, la suppression des institutions traditionnelles algériennes et une forte imposition de la culture et du droit français.

Juridiquement, l'Algérie était intégrée à la France en tant que département d'outre-mer, et les lois françaises étaient appliquées sur le territoire algérien. Cela a créé un cadre de relations qui a eu des conséquences profondes sur les structures politiques et juridiques algériennes.

2. La guerre d'indépendance et les accords d'Evian

La guerre d'indépendance (1954-1962) a profondément marqué les relations entre les deux pays. Cette guerre a été à la fois une lutte de libération pour le peuple algérien et un conflit juridique dans le cadre des relations internationales. La France, en tant qu'ancienne puissance coloniale, a mené des actions militaires, tandis que le Front de Libération Nationale (FLN) a mené une résistance armée pour obtenir l'indépendance.

Les accords d'Évian, signés le 18 mars 1962, ont mis fin à la guerre et ont permis à l'Algérie de

recouvrer son indépendance. Ces accords ont également permis la reconnaissance juridique de la souveraineté algérienne, établissant les bases de la nouvelle relation internationale entre les deux États. Ces accords ont eu une importance capitale dans l'évolution du droit international, en particulier en matière de décolonisation.

II. Le cadre juridique des relations bilatérales

1. Les accords de coopération franco-algériens

Depuis l'indépendance de l'Algérie, la France et l'Algérie ont signé plusieurs accords de coopération qui ont structuré leurs relations. Ces accords couvrent de nombreux domaines, y compris la sécurité, l'économie, la culture et la politique étrangère. Parmi les plus importants, on trouve le traité d'amitié et de coopération, signé en 2008, qui marque une étape importante dans la normalisation des relations entre les deux pays.

Ce traité a pour objectif de promouvoir un partenariat stratégique, incluant la coopération en matière de sécurité (notamment dans la lutte contre le terrorisme et le crime organisé), l'échange culturel et éducatif, ainsi que les relations économiques. Les deux pays ont également signé des accords sur la circulation des personnes, la coopération judiciaire et le contrôle des migrations.

2. Les questions de souveraineté et d'impératifs internationaux

Le droit international a un impact sur la façon dont la France et l'Algérie traitent des questions sensibles telles que les droits de l'homme, le respect de la souveraineté nationale, et les conflits armés. Un exemple majeur est la question des "archives de la guerre d'Algérie", qui reste un sujet juridique complexe. Le droit international, ainsi que les décisions de la Cour internationale de justice (CIJ), ont joué un rôle important dans la gestion des relations internationales post-coloniales.

La question de la reconnaissance des crimes coloniaux, y compris les massacres commis pendant la guerre d'Algérie, continue de poser un défi juridique, malgré les récentes tentatives de réconciliation, notamment par des gestes symboliques de la part de la France.

3. La coopération en matière économique et commerciale

Les relations économiques entre la France et l'Algérie sont également régies par un cadre juridique dense. L'Algérie, pays riche en ressources naturelles, notamment en gaz et en pétrole, entretient des liens commerciaux étroits avec la France, son principal partenaire commercial en Europe. Le droit économique international, en particulier les règles de l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce) et les accords bilatéraux, influence la manière dont ces relations se structurent.

Les deux pays sont également liés par des accords de protection des investissements, en vertu desquels les entreprises françaises ont accès au marché algérien, et réciproquement, l'Algérie bénéficie de l'expertise technique et industrielle française. Toutefois, ces accords sont souvent affectés par les évolutions politiques internes et les préoccupations économiques, ce qui peut entraîner des tensions ou des révisions contractuelles.

III. Les défis juridiques contemporains et l'avenir des relations

1. La question de la mémoire et des réparations

Un des grands enjeux juridiques actuels concerne la question de la mémoire de la guerre d'Algérie. Des débats persistants sur la reconnaissance des injustices du passé colonial, la

question des réparations et l'égalité des droits pour les citoyens algériens d'origine française continuent de peser sur les relations bilatérales. Si des gestes symboliques, comme les excuses présidentielles, ont été effectués, la question d'une reconnaissance plus approfondie et d'éventuelles réparations reste un domaine sensible du droit international.

2. Les enjeux migratoires et de coopération en matière de sécurité

La gestion des flux migratoires, notamment des Algériens en France, constitue un autre défi. En vertu des accords de coopération, les deux pays ont mis en place des mécanismes pour faciliter la circulation des citoyens, mais les questions liées aux droits des migrants, à la régularisation et à la sécurité restent des enjeux cruciaux. Les accords de Schengen, en particulier, interagissent avec les politiques migratoires bilatérales entre la France et l'Algérie, ce qui a des répercussions sur le droit international des droits de l'homme.

De plus, la coopération en matière de sécurité, notamment dans la lutte contre le terrorisme au Sahel, est également essentielle. Les deux pays sont membres d'organisations internationales telles que les Nations unies et l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), ce qui ajoute une dimension multilatérale à leurs relations.